

MB/PA

N°2023-120

OBJET

**BILAN FINANCIER
DU RPI SAINT-LARY
SOULAN/VIELLE-
AURE-ANNEE
SCOLAIRE 2022-2023**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12
+ 1 procuration

Votes pour : 13
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 17 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2023

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Alain DEDIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe AIZIER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Philippe AIZIER** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016/77 du 29/08/2016 concernant la mise en place d'un regroupement pédagogique intercommunal entre l'école de Saint-Lary-Soulan et l'école de Vielle-Aure et la convention qui en découle.

Il fait part du bilan financier pour l'année scolaire 2022/2023 qui s'établit comme suit :

COUT RPI ECOLE SAINT-LARY-SOULAN	91 282.77 €
COUT RPI ECOLE VIELLE-AURE	111 360.20 €
COUT TOTAL DU RPI	202 642.97 €
REFACTURATION AUX COMMUNES	68 000.00 €

COUT NET DU RPI	134 642.97 €
------------------------	---------------------

COUT NET VIELLE-AURE ½ suivant convention	67 321.49 €
COUT NET SAINT-LARY-SOULAN ½ suivant convention	67 321.49 €

PAYE PAR VIELLE-AURE	111 360.20 €
REFACTURATIONS AUX COMMUNES PAR VIELLE-AURE	43 000.00 €
DIFFERENCE	68 360.20 €
DU PAR SAINT-LARY-SOULAN (68360.20-67321.49)	1 038.71 €

REFACTURATION REPAS DE VIELLE-AURE (2 336 repas)	10 512.00 €
--	-------------

PAYE PAR SAINT-LARY-SOULAN	91 282.77 €
REFACTURATION AUX COMMUNES PAR ST-LARY-SOULAN	25 000.00 €
DIFFERENCE	66 282.77 €
DU PAR VIELLE-AURE (67321.49-66282.77)	1 038.71 €

REFACTURATION REPAS DE SAINT-LARY-SOULAN (562 repas)	2 529.00 €
--	------------

Accusé de réception en préfecture
065-2100883-2023-1016 DE 2023-120
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil Municipal approuve ce bilan financier et l'autorise à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 16 octobre 2023

Le Maire,



André MIR